

DÉCLARATION

DÉCLARATION DE LA GOPAC CONCERNANT LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION (UNCAC)

OTTAWA, CANADA – John Williams, député et président de la GOPAC (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption), est heureux de faire, au nom du conseil d'administration de la GOPAC, la déclaration suivante :

Nous, les 250 parlementaires et plus de la GOPAC, originaires de tous les continents et de 72 pays, grands et petits, quel que soit leur niveau de développement,

CONSCIENTS de l'incidence grandissante de la corruption et de ses effets néfastes qui minent le tissu moral de la société, diminuent le bien-être économique et les services sociaux de base et affaiblissent l'autonomie gouvernementale démocratique,

CONVAINCUS que les parlementaires peuvent constituer une force efficace pour réduire la corruption en rassemblant et éduquant les citoyens, en adoptant des lois efficaces, en collaborant avec le pouvoir exécutif pour les faire respecter et en collaborant avec leurs collègues des autres pays pour assurer l'accès aux expériences vécues et aux leçons apprises en matière de lutte contre la corruption,

APRÈS avoir créé la GOPAC (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption) et ses nombreuses sections régionales dans le but d'aider les parlementaires partout dans le monde à lutter contre la corruption,

NOUS JOIGNONS aux autres pour appuyer la Convention des Nations Unies contre la corruption, tout en reconnaissant que plusieurs éléments de la Convention ne vont pas assez loin selon nous, mais constituent néanmoins un pas très important, et

INVITER LES PARLEMENTAIRES de tous les pays à collaborer avec leurs collègues au sein de la GOPAC et du pouvoir exécutif de leur gouvernement à ratifier et à mettre en œuvre cette convention afin d'en évaluer l'incidence sur la corruption et d'en améliorer les dispositions en prenant les mesures suivantes :

À L'ÉCHELLE NATIONALE, appuyer la ratification et la mise en œuvre de la Convention et le suivi de son efficacité en accordant une attention particulière aux points suivants :

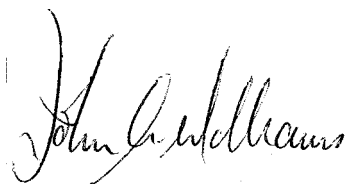
- étendue de la corruption et personnalités en cause;
- équilibre et complémentarité entre les mesures de prévention et les mesures de criminalisation dans leur pays et au sein de leur culture;

- équilibre et complémentarité entre les mesures de prévention et les mesures de criminalisation dans leur pays et au sein de leur culture;
- équilibre entre la primauté de la coopération internationale et celle du droit national;
- adoption de mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et de mécanismes internationaux de récupération des avoirs, compte tenu de leur importance et de leur complexité et du coût des méthodes proposées pour récupérer les avoirs;
- mécanismes de surveillance de la corruption et de reddition de comptes, et mécanismes de surveillance parlementaire;
- importance du financement des partis politiques; et

AUX ÉCHELLES MONDIALES ET RÉGIONALES, appuyer les efforts internationaux de mise en œuvre et de surveillance des parlementaires en collaborant avec la GOPAC et les sections régionales afin de :

- faciliter l'éducation et la formation des parlementaires concernant la nature de la corruption, son incidence et ses effets, et les mécanismes et les outils mis à la disposition des parlementaires pour lutter contre la corruption;
- faire le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la Convention, telles qu'observées par les parlementaires dans leur pays, ainsi que le suivi du bon fonctionnement des mécanismes internationaux connexes, et en rendre publiquement compte chaque année à l'ONU;
- partager les leçons apprises et les expériences vécues, et les communiquer aux collègues;
- examiner la possibilité de considérer la corruption comme un crime contre l'humanité à cause de ses effets néfastes extraordinaires sur de grands nombres de personnes;
- participer activement à la mise en place des mécanismes de l'ONU visant à surveiller la mise en œuvre de la Convention.

Ottawa, Canada, le 8 décembre 2003



John Williams, député

Président, GOPAC (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption)

Pour de plus amples renseignements: M. Garry Keller – 613.996.4722